

## LE DIMANCHE ET LE TEMPS DE PAQUES

### I ENQUÊTE

**L**A Veillée pascale a déclenché l'Alleluia et la joie exubérante de la liturgie : pendant cinquante jours, l'Église va savourer le mystère de la résurrection de son Seigneur, en reprenant sur des modes sans cesse nouveaux tous les grands thèmes de la Nuit. C'est du moins ce qu'un esprit curieux découvre en feuilletant le missel ou le *Graduale*. Qu'en est-il en réalité ?

#### I. — LES MESSES MATINALES DU JOUR DE PAQUES

Dès 1951, certains curés s'étaient inquiétés : la restauration de la veillée pascale n'allait-elle pas nuire aux offices du dimanche matin ?

Les messes matinales ont perdu tous les fidèles qui sont venus la nuit : fervents qui ont compris qu'elle est le centre de l'année liturgique, « nicodémistes » qui ont profité de l'obscurité pour communier, gens pressés qui veulent partir de grand matin.

En certaines paroisses, c'est la majorité : il n'y a plus le matin que de vieilles personnes ou quelques obstinés qui boudent la Nuit et refusent de communier à la grand-messe.

Mais ailleurs, surtout dans les diocèses à forte pratique religieuse, les hommes sont là en grand nombre à 7 heures pour leur messe de communion pascale, voire à 6 heures

pour se confesser. Certains curés s'y résignent : « On conserve encore une messe de communion pascale pour les hommes le matin de Pâques à 6 heures. Cela nous a semblé meilleur : la cérémonie de la Nuit demandant une initiation et un certain tonus chrétien, ce serait une erreur d'exercer une pression pour y faire venir ces hommes » (Viviers).

Ajoutons immédiatement que d'autres curés ont une orientation pastorale différente. L'un n'annonce plus la messe des hommes; ils y viennent cependant. Un deuxième retarde la messe à 8 heures « pour favoriser l'office de nuit ». D'autres « suppriment très avantageusement la première messe du jour de Pâques... la grand-messe chantée y gagne énormément en participation et en nombre. Aussi plusieurs confrères manifestent-ils vivement le désir de voir l'autorité prendre une décision en ce sens » (Laval).

Car il faut bien dire que cette messe matinale est très fatigante pour le clergé qui s'est couché peu avant 2 heures et doit être à l'église dès 6 heures pour confesser. Et surtout l'absence des plus fervents, venus la nuit, fait de cette messe « la plus amorphe de l'année », « la moins fervente et active de l'année malgré la présence de près du tiers de la paroisse ».

Notons au passage l'initiative de quelques pasteurs : « Devant le nombre imposant de personnes, j'ai cru bon, en me plaçant sur le plan pastoral, de leur faire remarquer que la Nuit pascale était le moment le meilleur pour faire ses pâques. En conséquence, j'ai fait renouveler les promesses du baptême (mais faites sans conviction). Il y a eu un peu de surprise. »

Une conséquence assez inattendue de l'absence des plus fervents, signalée par Annecy, Chartres, Viviers, est que certains pascatins timides ne viennent plus communier faute d'être entraînés.

## II. — LA GRAND-MESSE

En certains cas, on ne constate pas de changement notable : les personnes ferventes reviennent à une grand-messe; même il arrive qu'elles découvrent la grand-messe,

alors qu'elles viennent de bon matin les dimanches ordinaires.

En d'autres au contraire, il y a une baisse importante dans le nombre des assistants : « désertion de la grand-messe le jour de Pâques » (Malines), et aussi dans la ferveur : « La messe du jour de Pâques, comme celle du jour de Noël, a triste allure. Chacun de ceux qui y ont un rôle le plus actif est fatigué et mal réveillé » (Troyes). Aussi certains ont-ils supprimé cette grand-messe.

### III. — LES VÊPRES

Quelques diocèses ont conservé la vieille tradition romaine des vêpres festives de Pâques dont M. Jounel a décrit soigneusement l'histoire dans *La Maison-Dieu* (49, 96-111).

Voici le rituel suivi au diocèse d'Angers :

- Les trois premiers psaumes de vêpres.
- *Haec dies* et psaume *Confitemini*, reprise de l'antienne.
- Alleluia. *Epulemur*.
- *Victimae pascali*.
- Antienne *Respicientes* et *Magnificat*.
- Oraison de Pâques et *Benedicamus Domino*.
- Procession aux fonts au chant des deux derniers psaumes, avec l'encens, la croix, le cierge pascal, l'huile des catéchumènes et le saint-chrême.
- On encense les fonts.
- Antienne *Ecce Jesus occurrit mulieribus dicens : Avete. Illae autem accesserunt et tenuerunt pedes eius et adoraverunt eum, alleluia. Magnificat*.
- Oraison.
- Station devant le crucifix : *Christus resurgens*, et oraison.

Le rituel de Rouen est plus simple; on se rend aux fonts après le 3<sup>e</sup> psaume au chant des deux derniers; on revient par la Croix et la chapelle de la sainte Vierge.

En d'autres diocèses subsiste çà et là une procession aux fonts baptismaux très simplifiée.

« L'usage tend à disparaître de plus en plus. C'est dommage. Mais c'est tout à fait facile à comprendre. On n'a peut-être pas fait assez pour aider le clergé à découvrir la signification de ce pèlerinage. Surtout on se heurte à des

difficultés... : il est matériellement impossible d'avoir autre chose qu'une procession du clergé; on est donc en porte à faux dès le départ; surtout les mélodies que nous avons (en particulier pour le psaume *In exitu*) sont belles, mais inchantables pour les fidèles; les efforts déployés sont parvenus à leur faire reprendre un court Alleluia de temps en temps; c'est beaucoup trop peu » (Rouen).

Quelques curés ont organisé une célébration sur le thème pascal.

Mais la mode n'est plus guère aux vêpres, et le grand nombre des déplacements pour les vacances de Pâques, au moins du samedi au lundi, est un grave handicap qu'il sera difficile de surmonter.

#### IV. — LE TEMPS PASCAL

L'enquête n'en parlait pas. Mais tout le monde constate qu'après la messe de Pâques tout retombe rapidement. Il y a encore quelques fervents à la messe le lundi, et puis tout revient au rythme d'avant le Carême. Même les messes de l'octave, si riches puisqu'elles font revivre toutes les apparitions du Ressuscité, n'attirent pas les fidèles.

F. MORLOT.

## II

## LA TRADITION DE L'ÉGLISE

DÈS que la Pâque chrétienne entre dans l'histoire, elle se présente comme une fête qui se poursuit durant cinquante jours. Cette cinquantaine ou *pentecostè* constitue, selon Tertullien, un unique jour de fête : *Pentecostes, qui est proprie dies festus*<sup>1</sup>, *quae eadem exsultationis sollemnitate dispungitur*<sup>2</sup> et elle se déroule tout entière dans la joie : *in omni exsultatione decurrendum*<sup>3</sup>. Saint Irénée égale chacun de ses jours au dimanche<sup>4</sup>. Bien que la Pentecôte d'allégresse s'achève le jour de la fête juive qui porte ce nom, il y a une différence de nature entre les deux. La Pentecôte juive est une fête de la moisson fixée au cinquantième jour après la Pâque, tandis que la Pentecôte chrétienne est une durée festive de sept semaines<sup>5</sup> : aucun jour n'y est privilégié et célébré autrement que les autres, pas même le dernier. Toute la cinquantaine sacrée constitue une action de grâce prolongée pour l'ensemble du mystère sauveur ; elle est le mémorial annuel de la bienheureuse passion du Christ notre Seigneur, de sa résurrection du séjour des morts, de son ascension dans la gloire des cieux, de sa session à la droite de Dieu, de son second et redoutable avènement, comme les anaphores le diront du sacrifice eucharistique. C'est pourquoi, si la fête de Pâques *diem baptismo solemniorem praestat*, toute la Pentecôte pascale participe à cette dignité : *Exinde Pentecostes ordinandis lavacris latissimum spatium est*<sup>6</sup>.

1. TERTULLIEN, *Traité du baptême*, 19, édit. F. REFOULÉ, Paris, 1952, p. 94.

2. TERTULLIEN, *De oratione*, 23 (C.C.S.L., 273).

3. TERTULLIEN, *De jejunio*, 14 (C.C.S.L., 1273).

4. SAINT IRÉNÉE, *ισοδυναμει τῆ ἡμέρα τῆς κυριακῆς*. Fragment cité dans CABROL-LECLERQ, *Monumenta Liturgiae vetustissima*, n° 2259.

5. *Dictionnaire encyclopédique de la Bible*, édit. BRÉPOLS, Paris, 1960, col. 1413-1414. Il est intéressant de relever que la Vulgate a traduit par le pluriel : *Dum complerentur dies Pentecosten* le singulier du texte grec : *Καὶ ἐν τῷ συμπληροῦσθαι τὴν ἡμέραν τῆς πεντηχοστῆς*. Il faut vraisemblablement y voir l'influence de la terminologie liturgique.

6. TERTULLIEN, *Traité du baptême*, 19, édit. F. REFOULÉ, p. 94.

Les privilèges du jour du Seigneur s'étendent à la cinquante pascale : on y prie debout et le jeûne y est interdit : *Die dominico*, dit encore Tertullien, *jejunium nefas ducimus, vel de geniculis adorare. Eadem immunitate a die Paschae in Pentecosten usque gaudemus*<sup>7</sup>. C'est en raison de l'incompatibilité du jeûne avec la cinquante pascale que la *Tradition apostolique* ordonne à celui qui, *s'étant trouvé en mer ou en quelque cas de nécessité, n'aurait pas su le jour du jeûne de Pâques, de s'en acquitter après la Pentecôte*<sup>8</sup>.

La célébration du temps pascal nous apparaît donc comme une observance fondamentale du christianisme. Elle est antérieure à celle de la semaine sainte et du carême. Tel est le fait majeur, dont il nous fallait prendre conscience, avant de voir comment les cinquante jours se sont différenciés et d'étudier les rites qui sont propres à leur célébration.

#### I. — L'ORGANISATION DU TEMPS PASCAL

Cinquante festive, célébration indifférenciée de l'ensemble du mystère pascal, des deux aspects que présente la Pentecôte chrétienne aux 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> siècles, le premier devait demeurer jusqu'à nos jours le patrimoine de la liturgie, tandis que la piété chrétienne s'appliquerait bientôt à honorer successivement, au fil des semaines, la résurrection et l'ascension du Seigneur, ainsi que l'envoi de l'Esprit sur les apôtres, en se conformant peu à peu à la chronologie des Actes des Apôtres.

Sans doute, le langage de Tertullien persistera-t-il longtemps dans l'Église. Le Concile de Nicée rappelle qu'on doit prier debout le dimanche et *aux jours de la Pentecôte* (can. 20). Durant le 4<sup>e</sup> siècle, les Pères parlent à l'envi des *sept semaines de la Pentecôte sacrée* (saint Basile), *de toute la Pentecôte de cinquante jours* (saint Epiphane) et, en Gaule, de la *Quinquagesima* (saint Hilaire)<sup>9</sup>. Au milieu du

7. TERTULLIEN, *De corona*, 3 (C.C.S.L., 1043).

8. HIPPOLYTE DE ROME, *La Tradition Apostolique*, 29, édit. BOTTE, p. 65.

9. H. BRUNS, *Canones Apostolorum et Conciliorum*, tome 1, p. 20. Voir dans HEFELE-LECLERQ, *Histoire des Conciles*, tome 1, Paris, 1907, pp. 618-619, le commentaire de ce canon avec les citations de saint Basile, de saint Epiphane et de saint Hilaire que nous reproduisons ici.

5<sup>e</sup> siècle, saint Maxime de Turin déclare encore : *Instar ergo dominicae tota quinquaginta dierum curricula celebrantur, et omnes isti dies velut dominici deputantur*<sup>10</sup>. En tenant ce langage, saint Maxime parle pourtant davantage en témoin de la tradition de son Église propre qu'en témoin de son temps, car il y a alors plus d'un demi-siècle que le temps pascal, tout en conservant une unité réelle, ne célèbre plus, dans la plupart des régions, une *continuata festivitas*<sup>11</sup>, mais l'octave pascale, l'Ascension et, au terme de la *pentecostè*, la descente de l'Esprit sur les apôtres.

### 1. L'octave pascale.

L'octave pascale apparaît dans la législation civile de la fin du 4<sup>e</sup> siècle comme une semaine totalement fériée qui constitue, avec la semaine de la Passion, une quinzaine durant laquelle les tribunaux doivent vaquer : en 389, l'empereur Valentinien II ajoute à la liste des jours fériés *sacros quoque Pasquae dies, qui septeno vel praecedunt numero vel sequuntur*<sup>12</sup>. La fériation de la semaine pascale ne commencera à faiblir qu'au 9<sup>e</sup> siècle, où nous voyons un concile de Mayence (813) permettre quelques travaux à partir du jeudi inclus : *A feria quinta ante missam licentia sit arandi vel seminandi et ortum et vineam excolendi et sepem circumcludendi, ab alio vero opere cessare decrevimus, post missam autem ab opere vacare*<sup>13</sup>.

*Le dimanche de la Résurrection.* Le premier jour de l'octave pascale, le dimanche, est évidemment le plus solennel. Aussi, devait-on lui attribuer de bonne heure une seconde

10. SAINT MAXIME DE TURIN, *Homélie* : *In solemnitate sanctae Pentecostes I*, P.L., 57, col. 371 (Hom. LXI).

11. *Ibid.*

12. *Codex théodosien* l. 2, tit. 8, *de feriis*. Cité dans M. RIGHETTI *Storia liturgica, seconda edizione*, tome 2, Milan, 1955, p. 220.

13. *Monumenta Germaniae, Concilia*, tome 2, pp. 269-270. Voir plusieurs textes parallèles dans A. VILLIEN : *Histoire des Commandements de l'Église*, Paris, 1936, pp. 120-131. En 1642, Urbain VIII supprima la fériation de la semaine sainte et il réduisit au lundi et au mardi celle de l'octave pascale. Saint Pie X a supprimé cette fériation du lundi et du mardi de Pâques. En élevant tous les jours de l'octave à la 1<sup>re</sup> classe, le Code des rubriques lui a rendu son unité première (CR, n<sup>o</sup> 66).

messe : après avoir célébré sacramentellement, durant la nuit, la Pâque du Seigneur, son passage de la mort à la vie, et, en lui, le passage de la communauté des croyants du monde au Père, on célèbre le dimanche le mystère de la résurrection du Christ dans l'évocation de l'événement historique. A Hippone, on chante dans cette messe l'*Haec dies quam fecit Dominus*, on lit l'évangile de la résurrection et, malgré la fatigue de tous, l'évêque ne se croit pas dispensé de faire un sermon. Tout ce qu'il promet au peuple et aux néophytes réunis, c'est d'être court : *diu vos tenere sermone non debeo, et tamen sermonem vobis debeo*<sup>14</sup>.

*La semaine « in albis »*. La semaine *in albis* concerne avant tout les néophytes<sup>15</sup>. Elle est née de la nécessité de leur donner une catéchèse mystagogique, venant après l'initiation chrétienne; mais elle attire aussi tout le peuple à l'assemblée. Si nous avons les catéchèses post-baptismales de saint Ambroise, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Jean Chrysostome et de Théodore de Mopsueste, saint Augustin nous offre à la fois des homélies adressées aux *infantes*, c'est-à-dire aux néophytes, et des sermons adressés au peuple. Il tient à faire lire durant la semaine tous les passages évangéliques relatifs à la résurrection : *Dies isti septem vel octo dant spatium ut secundum omnes Evangelistas resurrectio Domini recitetur*<sup>16</sup> et, dans ses vingt-neuf sermons *in diebus Paschalibus*, il les commente sans se lasser, revenant souvent sur la résurrection des corps, car, dit-il, *propria fides est Christianorum resurrectio mortuorum*<sup>17</sup>. A Milan, en Gaule et en Espagne, il y a deux messes distinctes pour chacun des jours : *Missa pro Baptizatis in Ecclesia Hyemali* et *Missa de Octava in omni Ecclesia*, comme l'annonce encore de nos jours le missel ambrosien.

*Le huitième jour*. Quelle qu'ait pu être ultérieurement la discipline de Rome au sujet du jour-octave de Pâques (samedi ou dimanche), il est certain que pour saint Augustin l'octave pascale, si chargée de mystère, s'achevait le dimanche. Ce jour-là les néophytes déposaient leurs vêtements blancs et

14. SAINT AUGUSTIN, *Sermons*, Sermon 228, P.L., 38, col. 1101.

15. P. DE PUNIET, *La semaine in albis*, dans DACL, I (1907), col. 3130-3140, art. *Aubes baptismales*.

16. SAINT AUGUSTIN, *Sermons*, Sermon 232, P.L., 38, col. 1108.

17. SAINT AUGUSTIN, *Sermons*, Sermon 241, P.L., 38, col. 1135.

prenaient place parmi le peuple : *reddendi estis populis, miscendi estis plebi fidelium*<sup>18</sup>. Les sermons des Pères, à pareil jour, sont très émouvants. Ce sont des sermons de curés un soir de communion solennelle : s'ils chantent le mystère du huitième jour, qui est une prophétie du ciel : *Hodiernus dies magno sacramento perpetuae felicitatis est nobis*<sup>19</sup>, s'ils trouvent des accents maternels pour s'adresser une dernière fois aux *tendres germes de sainteté, régénérés de l'eau et de l'Esprit-Saint, plantés et arrosés par nous dans le champ de Dieu, qui donne de grandir*<sup>20</sup>, voici que la parole se fait grave, *gravis sermo*, à la pensée que l'église, pleine en ce jour, ne verra plus de telles foules d'ici longtemps. Augustin donne alors sa dernière consigne : *Misericordiam, fratres mei, omnes qui ituri estis ad domos vestras, et ex hoc vix nos videbimus, nisi per aliquam solemnitatem, misericordiam operamini*<sup>21</sup>. Et c'est le renvoi vers la vie quotidienne : *Les jours de fête sont terminés; à ces jours vont succéder les jours de contrats, d'actions contre les débiteurs, de procès. Examinez, mes frères, comment vous devez vous conduire au milieu de ces occupations. Le repos des jours, qui viennent de s'écouler, a dû vous inspirer des sentiments de douceur, non des pensées de querelles*<sup>22</sup>.

Ainsi s'achève l'octave pascalle à Hippone. Nous sommes loin des cinquante jours fêtés comme un seul dimanche du temps de Tertullien, mais si proches des conditions dans lesquelles chacun de nous doit célébrer les fêtes pascales.

## 2. La fête de clôture du temps pascal.

Il était normal qu'on en vînt à solenniser la clôture de la cinquantaine pascalle par une fête qui porterait, comme la fête juive, le nom de Pentecôte. C'est sans doute à la fin du 3<sup>e</sup> siècle qu'on a commencé à célébrer ainsi le cinquantième jour de la Pentecôte pascalle, qui tombait d'ailleurs obliga-

18. SAINT AUGUSTIN, *Sermons*, Sermon 260, P.L., 38, col. 1202.

19. SAINT AUGUSTIN, *Sermons*, Sermon 259, P.L., 38, col. 1196.

20. SAINT AUGUSTIN, *Sermons*, Sermon mai 89 (Supplément P. L., 2, col. 481).

21. SAINT AUGUSTIN, *Sermons*, Sermon 259, 4, P.L., 38, col. 1199.

22. SAINT AUGUSTIN, *Sermons*, Sermon 259, 6, P.L., 38, col. 1201. Voir aussi Supplément P. L., 2, col. 585-588.

toirement le dimanche. Le concile d'Elvire (Andalousie) prescrit vers l'an 300 *ut cuncti diem Pentecostes celebremus*<sup>23</sup>. Mais nous ignorons quel était l'objet précis de la fête.

Quelques années plus tard, peu après 332, Eusèbe de Césarée rattache à la clôture de la Pentecôte le souvenir de l'Ascension : *Après la Pâque nous célébrons la Pentecôte en sept semaines complètes... Mais, après avoir dépassé les sept semaines, à la dernière unité qui les suit Dieu met le sceau sur le jour tout festival de l'Ascension du Christ*<sup>24</sup>. Ce témoignage pourrait être tenu pour aberrant, s'il n'était corroboré par plusieurs autres et même, en plein 5<sup>e</sup> siècle, par les sermons de saint Maxime de Turin sur la Pentecôte<sup>25</sup>.

Aux alentours de l'an 400, la pèlerine Égérie est témoin à Jérusalem des fêtes qui marquent la clôture du temps pascal. Tandis que le quarantième jour a été fêté à Bethléem sans aucune allusion à l'Ascension de Jésus, le dimanche on commémore à Jérusalem le double mystère de la descente de l'Esprit et de l'ascension du Seigneur. Le matin, à la troisième heure, on se réunit à Sion, à l'endroit où *l'Esprit descendit, en sorte qu'on entendait parler toutes les langues*, et on y lit le passage des Actes des Apôtres qui rapporte l'événement. L'après-midi, tout le peuple se rend au mont des Oliviers, *en sorte que pas un des chrétiens ne reste dans la ville*.

Une fois donc qu'on est arrivé sur le mont des Oliviers, c'est-à-dire à l'Éléona, on va d'abord à l'Imbomon, c'est-à-dire à l'endroit d'où le Seigneur est monté aux cieux; et là, l'évêque s'assied ainsi que les prêtres, tout le peuple s'assied, on fait des lectures, on dit des hymnes qu'on intercale... On lit aussi le passage de l'évangile qui parle de l'ascension du Seigneur; on lit en outre celui des Actes des Apôtres qui parle de l'ascension du Seigneur dans les cieux après sa résurrection<sup>26</sup>.

Notre reporter continue par la description de la proces-

23. HEFELE-LECLERQ, *Histoire des Conciles*, tome 1, pp. 245-246.

24. EUSÈBE, *De sollemnitate paschali*, 3, P. G., 25, col. 697. Cité dans DACL, tome 14 (1939), col. 267. Lire tout l'article *Pentecôte* du DACL.

25. SAINT MAXIME DE TURIN, *Homélies*. Les trois homélies sur la Pentecôte donnent la première place au mystère de l'Ascension, P. L., 57, col. 371-380.

26. ÉTHÉRIE, *Journal de voyage*, trad. PÉTRÉ, coll. « Sources chrétiennes », n° 21, Paris, 1948, pp. 249-251. La fête de l'Ascension au 40<sup>e</sup> jour dut entrer dans la liturgie de Jérusalem peu après le voyage d'Égérie, si l'on s'en rapporte aux études récentes, encore inédites, de Dom A. RENOÛ sur le *Lectionnaire arménien*.

sion, qui redescend vers la ville à la nuit tombée, éclairée par *au moins deux cents flambeaux*. Après être passée par le Martyrium et l'Anastasis, la procession continue jusqu'à Sion, où l'on fait à nouveau des lectures appropriées, accompagnées de psaumes et d'antiennes. *Toutes les cérémonies se prolongent tellement que c'est à minuit que tout le monde rentre chez soi*<sup>27</sup>. On le voit, alors que l'Église de Jérusalem tient tellement dans sa liturgie à être fidèle à la topographie des lieux saints et à l'horaire dans la journée (le matin à la troisième heure pour la descente de l'Esprit, après le repas de midi pour l'Ascension), elle n'a pas attaché la même importance à la chronologie du livre des Actes, qui fixe l'Ascension au quarantième jour et la descente de l'Esprit au cinquantième jour après la résurrection du Christ.

### 3. Les deux fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte.

A l'époque où Jérusalem célébrait encore l'ascension du Seigneur et la venue de l'Esprit au dernier jour de la Pentecôte, la plupart des églises honoraient séparément les deux mystères aux jours où nous les célébrons aujourd'hui.

L'Ascension est déjà considérée comme une fête ancienne et universelle par saint Jean Chrysostome<sup>28</sup>. Dans l'un de ses sermons pour l'Ascension, saint Augustin déclare : *Ecce celebratur hodiernus dies toto orbe terrarum*<sup>29</sup> et il pense que la fête est d'origine apostolique, comme celles de Pâques et de Pentecôte. On peut conclure de l'ensemble des témoignages que la fête dut se répandre dans la seconde moitié du 4<sup>e</sup> siècle. Il fallut même réagir pour qu'on n'en fit pas le terme de l'allégresse pascalle, en mettant en parallèle la quarantaine festive et la quarantaine pénitentielle : *Hi quoque decem dies*, dit l'abbé Théonas dans la vingt et unième conférence de Jean Cassien (vers 428) au sujet des dix jours qui courent entre l'Ascension et la Pentecôte, *cum superioribus quadraginta pari sollemnitate sunt ac laetitia celebrandi*<sup>30</sup>.

27. *Ibid.*, p. 253.

28. SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *Sermon pour l'Ascension*, P. G., 50, col. 441-452. Voir DACL, tome 1 (1907), col. 2936.

29. SAINT AUGUSTIN, *Sermons*, Sermon 262, 3, P.L., 38, col. 1208.

30. CASSIEN, *Collationes* 21, 19-20, P. L., 49, col. 1193-1194. Cité dans DACL, tome 14, col. 268-269.

La Pentecôte est parfaitement caractérisée comme fête de la descente du Saint-Esprit et du départ missionnaire de l'Église dans les sermons de saint Augustin et de saint Léon le Grand. Mais, en même temps qu'elle commémore un événement précis, la fête de Pentecôte devient, vers la fin du 4<sup>e</sup> siècle, au moins en Occident, une sorte de réitération de la solennité pascale par la célébration du baptême et de la confirmation pour ceux qui n'ont pu les recevoir au cours de la nuit sainte. Dans une lettre aux évêques de Sicile, qui ont pris l'habitude de baptiser le jour de l'Épiphanie, saint Léon le Grand rappelle avec vigueur la discipline romaine, selon laquelle le baptême est réservé à la nuit pascale : *Additur sane, ajoute-t-il, huic observantiae etiam Pentecostes ex adventu Spiritus sancti consecrata sollemnitas, quae de Paschalis pendet articulo*<sup>31</sup>. C'est la raison qui allait faire du dimanche de Pentecôte l'égal en tout du dimanche de Pâques : *Nosse vos credo fratres, dit Maxime de Turin, quae sit ratio quod venerabilem hanc Pentecosten diem non minore laetitia celebremus, quam sanctum Pascha curavimus... Tunc enim, sicut modo fecimus, jejunavimus sabbata, vigiliis celebravimus, orationibus pernoctantes institimus; unde necesse est similis observantia similem laetitiam subsequatur*<sup>32</sup>. La Pentecôte est dotée, non seulement d'une veillée liturgique, mais encore d'un jeûne préparatoire le samedi, ce qui est en contradiction avec la conception festive de la Pentecôte primitive<sup>33</sup>.

La notion initiale de la Cinquantaine pascale allait subir deux autres coups décisifs. L'un a consisté dans l'institution des trois jours de jeûne des Rogations fixés par saint Mamert de Vienne († 475) aux lundi, mardi et mercredi précédant l'Ascension; après s'être répandu assez lentement en pays francs, les Rogations furent adoptées par l'Église romaine au 9<sup>e</sup> siècle. La création d'une octave de Pentecôte, qu'il faudrait appeler en français une huitaine de cinquantaine, manifesta,

31. SAINT LÉON LE GRAND, *Epistola 16 ad universos episcopos per Sici-  
lium constitutos*, 3, P.L., 54, col. 699.

32. SAINT MAXIME DE TURIN, *Homélies, De sollemnitate sanctae Pente-  
costes II*, P.L., 57, col. 375.

33. Au début du 18<sup>e</sup> siècle, Le Brun-Desmarettes relève qu'« on ne jeûne point à Nantes, non plus qu'à Angers, à Chartres et à Amiens le samedi veille de la Pentecôte : et cela à cause du temps pascal, suivant l'ancien usage qu'on a retenu en cela en ces Églises » (*Voyages liturgiques de France* par le sieur de MOLEON, Paris, 1718, p. 79).

à la fin du 6<sup>e</sup> siècle ou au début du 7<sup>e</sup>, une méconnaissance encore plus radicale de la nature de la Pentecôte. Cette octave est à la Pentecôte ce que sont à l'*Ordo missae* le dernier évangile et les prières léonines. Le comble de l'incohérence a été de rattacher à cette octave les quatre-temps d'été.

De la Pentecôte, telle qu'on la célébrait au 2<sup>e</sup> siècle, à l'octave de Pentecôte de la liturgie romaine, tout n'a pourtant pas été décadence. Il était normal que la piété chrétienne s'arrêtât à contempler les divers aspects du mystère de gloire, de même qu'elle s'attachait à célébrer le triduum sacré du Christ crucifié, enseveli et ressuscité. Mais cette contemplation ne doit pas distraire de la claire vision de l'ensemble; la liturgie doit maintenir le caractère mystérique de la célébration, qui ne se ramène jamais à un simple anniversaire, car elle rejoint toujours, à travers le signe sacramentel, le Christ glorieux, *heri et hodie, ipse et in saecula* (Hébr., 13, 8). Souhaitons seulement qu'un jour le déplacement des Rogations et la suppression de l'octave de Pentecôte nous permettent de faire saisir plus facilement au peuple chrétien la splendeur de la Cinquantaine, où l'on prie debout et d'où l'on bannit toute pratique pénitentielle.

## II. — LA CÉLÉBRATION DU TEMPS PASCAL

Au temps de saint Augustin, la marque propre de la liturgie pascale était le chant de l'*alleluia, quibus tantum modo diebus in multis ecclesiis, in omnibus autem maxime, cantatur alleluia*<sup>34</sup> et il invitait les chrétiens à le chanter comme l'expression de leur joie de ressuscités, comme l'anticipation du cantique nouveau que nous chanterons au ciel : *Hic ergo cantemus Alleluia adhuc solliciti, ut illic possimus aliquando cantare securi*<sup>35</sup>. Pour l'Église romaine, qui l'a déposé au seuil de la septuagésime, l'*alleluia* de la nuit sainte demeure l'annonce de la joie pascale, même si la liturgie en conserve l'usage au-delà de la Pentecôte, et son chant sans cesse répété

34. SAINT AUGUSTIN, *Epistola 36 ad Casulanum*, 3, 18, P.L., 33, col. 144.

35. SAINT AUGUSTIN, *Sermons, Sermon 256 De Alleluia*, P.L., 38, col. 1191. Voir aussi le sermon 255 : *Alleluia quotidie dicimus* (durant le temps pascal), et *quotidie delectamur*, P.L., 38, col. 1186.

durant les cinquante jours est l'expression la plus populaire de l'allégresse du peuple des baptisés.

En dehors du chant de l'*alleluia*, les rites propres au temps pascal se diversifient à travers les liturgies. Nous devons nous en tenir aux principaux, en les groupant autour de l'Octave pascale, l'organisation du Temps pascal, les fêtes de l'Ascension et de Pentecôte.

### 1. L'Octave pascale.

*Le dimanche de la Résurrection.* Dès le matin du dimanche de la Résurrection, après les courtes heures de repos qui ont suivi la Nuit sainte, la joie éclate sur les lèvres des chrétiens d'Orient, qui se donnent le baiser de Pâques en disant : Χριστὸς ἀνέστη, *le Christ est ressuscité*; salutation à laquelle on répond : Ἀληθῶς ἀνέστη, *vraiment, Il est ressuscité*. Dans un mode plus grave l'invitatoire romain de Matines chante : *Surrexit Dominus vere, alleluia*. Les matines de Pâques furent très populaires au moyen âge, en un temps où la veillée sainte était anticipée à l'après-midi du samedi. C'est sur les matines que se greffèrent, aux 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> siècles, les drames liturgiques, qui mettaient en scène la visite des saintes femmes au tombeau<sup>36</sup>. Plus tard, au jeu des chanoines et des clergeons succéda une procession du Saint-Sacrement qui avait pour but de transporter la sainte Réserve du sépulcre au tabernacle de l'église<sup>37</sup>. Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours en Pologne et en Europe centrale.

Mais l'heure pascale par excellence est celle de Laudes, au lever du soleil. Aussi faut-il regretter que l'*Ordo de vigilia paschali* de 1952, modifiant d'une manière fort peu heureuse celui de 1951, ait institué à la fin de la veillée pascale un

36. G. COHEN, *Anthologie du Drame liturgique en France au moyen âge*, Paris, 1955, pp. 25-69.

37. Le *Sacerdotale romanum* de CASTELLANI a un *Ordo* pour la procession *in nocte Pasche* (édit. de Venise, 1585, pp. 262 v. 268). Sur cette procession en France au 17<sup>e</sup> siècle, voir J.-B. THIERS, *Traité de l'exposition du Saint-Sacrement de l'autel*, Paris, 1687, pp. 685-696. Si la liturgie romaine a toujours ignoré le jeu de la résurrection et la procession matinale de Pâques, les *Ordines* du 12<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> siècles décrivent l'hommage que le pape allait rendre, le matin de Pâques, à l'icône du Sauveur dans la basilique de saint Laurent au Latran (*Sancto sanctorum*) et l'échange du baiser pascal qui accompagnait ce rite (*Ordines* 12 et 14 de MABILLON, P.L., 78, col. 1077 et 1219).

office *pro Laudibus*<sup>38</sup>. Une telle pratique n'est d'ailleurs plus en accord avec le Code des rubriques selon lequel les Laudes sont une prière du matin (CR n° 145). Il eût mieux valu supprimer Prime et Tierce et maintenir les Laudes de Pâques. Les psaumes et les cantiques des Laudes dominicales ne reçoivent, en effet, jamais une signification plus haute qu'au matin de la Résurrection. De son côté, l'office byzantin du matin chante : *Une Pâque sacrée nous a été révélée aujourd'hui : Pâque nouvelle, sainte, Pâque mystique, Pâque tout auguste; Pâque, le Christ libérateur; Pâque immaculée, grande Pâque, Pâque des croyants; Pâque qui nous ouvre les portes du Paradis; Pâque qui sanctifie tous les fidèles*<sup>39</sup>.

Le centre de la liturgie du dimanche de Pâques consiste dans la messe solennelle. Avec l'annonce de la résurrection du Seigneur tous les rites y font retentir le verset du psaume 117 *Haec dies, quam fecit Dominus*, que commentait déjà saint Augustin à ses fidèles : *O dies quem fecit Dominus*, leur dit-il en les comparant eux-mêmes au jour, *fuisti aliquando tenebrae nunc autem lux in Domino*<sup>40</sup>, et encore : *Quod enim cantatis, vos estis, si bene vivatis*<sup>41</sup>. La liturgie romaine reprend à nouveau ce psaume, processionnel par nature, pour accompagner la procession de communion avec l'antienne *Pascha nostrum immolatus est Christus*, qui résume les deux aspects du mystère pascal<sup>42</sup>. Au rite byzantin, on commence à la messe de ce jour la lecture continue de l'évangile selon saint Jean par le Prologue, qui est chanté dans le plus grand nombre de langues possibles<sup>43</sup>. Sans pouvoir nous attarder davantage sur les formulaires de la messe de Pâques, relevons pourtant qu'au missel romain la collecte de Pâques et la préface sont malheu-

38. L'Ordo de vigilia paschali de 1951 ne comportait pas d'office *pro laudibus*; celui de 1952 introduisait un office *pro laudibus* avec le psaume vespéral 116 *Laudate Dominum omnes gentes*, qui a été remplacé dans l'Ordo de 1955 par le psaume de Laudes 150 *Laudate Dominum in sanctis ejus*.

39. E. MERCENIER, *La prière des églises de rite byzantin*, tome 2, p. 278. On en trouvera le texte grec dans DACL, tome 6, col. 2848.

40. SAINT AUGUSTIN, *Sermons*, Sermon 226, P.L., 38, col. 1099.

41. SAINT AUGUSTIN, *Sermons*, Sermon 230, P.L., 38, col. 1104.

42. R.-J. HESBERT, *Antiphonale Missarum sextuplex*, Bruxelles, 1935, n° 80.

43. E. MERCENIER, *La prière des églises de rite byzantin*, l. c., p. 284. Voir aussi A. COUTURIER : *Cours de liturgie grecque-melkite*, tome 2, Paris, 1914, pp. 297-298.

reusement tronquées. Dans sa rédaction originelle, la collecte se présente sous la forme suivante :

Deus qui per unigenitum tuum aeternitatis nobis aditum devicta morte reserasti, da nobis, quesumus, ut qui resurrectionis dominicae sollemnia colimus, per innovationem tui spiritus a morte animae resurgamus <sup>44</sup>.

Quant à la préface, elle devrait porter après le mot *reparavit* : *Quapropter, profusis paschalibus gaudiis, totus in orbe terrarum mundus exultat. Sed et supernae* <sup>45</sup>. La formule, qui est passée à la préface de la Pentecôte, a été conservée au rite ambrosien pour toutes les préfaces propres des messes célébrées dans l'octave pascalle *pro baptizatis*.

Du 7<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> siècle, l'Église romaine a terminé la journée de Pâque par ce qu'Amalraire appelle le *glorieux office* des Vêpres au Latran <sup>46</sup>, hérité vraisemblablement de la liturgie de Jérusalem. Les néophytes étaient convoqués avec tout le peuple à la basilique constantinienne. De là, après le chant des trois premiers psaumes, entrecoupé d'*alleluia*, on se rendait processionnellement, en chantant le psaume 112 *Laudate pueri Dominum*, au baptistère, où les néophytes avaient été baptisés la nuit précédente; on y chantait le psaume 113 *In exitu Israël de Egypto*, le psaume de la première Pâque, et le *Magnificat*; puis, au chant de l'antienne *Vidi aquam*, on gagnait la chapelle de la Sainte-Croix, le *consignatorium*, où les nouveaux baptisés avaient été confirmés. Bien que le rite ait été établi en fonction de la topographie du Latran, il était si évocateur qu'il gagna tous les pays transalpins et qu'il s'y maintint après que Rome l'eut abandonné. C'est ainsi que les glorieuses vêpres pascales de la Rome du haut moyen âge sont encore célébrées dans bon nombre d'églises de France et d'Allemagne.

Autour de ces rites fondamentaux, des rites secondaires ont fleuri abondamment au cours des âges : bénédiction de l'agneau pascal, du pain, des gâteaux et des œufs de Pâques, bénédiction des maisons avec l'eau nouvelle. Aucun de ces

44. *Sacramentarium gallicanum vetus*; édit. MOLHBERG, n° 186. *Sacramentaire gélasien*; édit. MOHLBERG, n° 463.

45. *Sacramentaire gélasien*, édit. MOHLBERG, n° 458.

46. P. JOUNEL, *Les Vêpres de Pâques*, dans *La Maison-Dieu*, 49 (1957), pp. 96-111.

rites n'est à abandonner là où il existe, car chacun d'eux exprime la foi du peuple chrétien dans la grâce de renouveau dont est dispensatrice la solennité pascale.

Le *Pentecostaire*, qui est le livre spécial de la liturgie byzantine pour le temps pascal, donne au soir de Pâques cette rubrique, dont nous goûterons la beauté : *Si l'un de nos frères vient à retourner au Seigneur en cette sainte semaine du renouveau, nous ne chantons pas sur lui l'office des défunts, mais tout l'office de Pâques*<sup>47</sup>.

*La semaine « in albis »*. Le titre de semaine *in albis*, qui est donné à l'octave de Pâques au rite romain, révèle bien son origine baptismale. Mais le souvenir de la résurrection du Seigneur y est aussi constamment présent. Les deux thèmes de la résurrection de Jésus et du baptême se partagent les formulaires des messes quotidiennes, tandis que l'office ne consacre que deux répons au thème baptismal : *De ore prudentis procedit mel*, le mardi, et surtout, le samedi, *Isti sunt agni novelli*.

Les deux caractéristiques de l'octave pascale sont les matines à trois psaumes et la messe stationnale de chaque jour. Les matines à trois psaumes, dont Grégoire VII réserva l'usage aux octaves de Pâques et de Pentecôte<sup>48</sup>, ont évidemment pour origine le fait que la semaine a conservé la structure de l'office du dimanche, raccourci en raison de la veillée pascale. Le caractère stationnal des messes a influé sur le choix des lectures quotidiennes : c'est ainsi que la station ayant lieu le lundi à Saint-Pierre, on y lit le discours de Pierre chez le centurion Corneille (Act., 10, 37-43), tandis que le mardi, pour la station à Saint-Paul, on lit le discours de Paul dans la synagogue d'Antioche de Pisidie (Act., 13, 16 et 26-33); de même le jeudi, pour la station aux Saints-Apôtres où sont vénérées les reliques de l'apôtre saint Philippe, lit-on le récit de la conversion de l'eunuque éthiopien par le diacre Philippe (Act., 8, 26-40). Ajoutons qu'à Rome, du 7<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> siècle, on célébrait également chaque jour une station vespérale, où l'on renouvelait la procession *ad fontes et ad sanctam crucem* du dimanche. Jusqu'au jeudi la première partie des vêpres était chantée

47. E. MERCENIER, *La prière des églises de rite byzantin*, l. c., p. 288. Le nom de *Semaine du renouveau* est celui que porte, au rite byzantin, l'octave pascale.

48. *Micrologue*, 54, P.L., 151, col. 1016-1017.

dans la basilique du Latran, mais le vendredi on se réunissait pour la psalmodie initiale à la basilique de Sainte-Croix-en-Jérusalem et, le samedi, à Sainte-Marie-Majeure<sup>49</sup>.

Nous avons relevé l'importance que saint Augustin attachait à la lecture de toutes les péricopes évangéliques relatives à la résurrection durant l'octave de Pâques, ainsi qu'à leur commentaire dans une prédication quotidienne<sup>50</sup>. Cet aspect de l'octave pascale ne doit pas nous échapper. En ville tout au moins, on pourrait concevoir pendant la semaine *in albis* la célébration d'une messe du soir quotidienne avec homélie.

*Le dimanche octave de Pâques.* Bien que la liturgie romaine semble situer le dimanche *Quasimodo* en dehors de l'octave pascale, toute la typologie patristique du dimanche comme huitième jour devient incompréhensible si l'on ne célèbre pas ce dimanche comme le véritable jour-octave de Pâques : *Quomodo enim cum peracti fuerint isti septem dies, octavus ipse est qui primus : sic post terminatas et peractas aetates septem saeculi transeuntis, ad illam immortalitatem beatitudinemque rediemus, de qua lapsus est homo. Et ideo octavae complent sacramenta infantium*<sup>51</sup>. Le récit évangélique de l'apparition du Seigneur à Thomas nous rappelle d'ailleurs que le mystère du huitième jour est attaché à ce dimanche : *Post dies octo*. C'est pourquoi le dimanche *In octava Paschae* requiert une catéchèse particulièrement attentive. Il offre le meilleur point de départ pour faire comprendre aux fidèles que le dimanche est le mémorial hebdomadaire de la Pâque<sup>52</sup>. Ne vient-il pas, chaque semaine, nous rappeler que notre vie s'écoule dans le temps de la Résurrection ?

## 2. L'organisation du Temps pascal.

C'est au rite byzantin que l'unité interne du Temps pascal, de la période du *Pentecostaire* comme on l'appelle, est le mieux mise en valeur. Les semaines y sont appelées « semaines de Pâques »; on a ainsi les première, deuxième, troisième,

49. *Sacramentaire grégorien*, édit. LIETZMANN, n° 89-95.

50. SAINT AUGUSTIN, *Sermon*, Sermons 231, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 240, 243, 244, 245, 247, 248, 249, 253, P.L., 38.

51. SAINT AUGUSTIN, *Sermons*, Sermon 259, 2, P.L., 38, col. 1198.

52. P. JOUNEL, *Le Dimanche dans L'Église en prière*, Paris, 1961, p. 674.

quatrième, cinquième, sixième, septième semaines de Pâques et le dimanche de Pentecôte est le huitième dimanche qui, venant après les sept semaines, renouvelle le mystère de l'ogdoade attaché à l'octave. Le mercredi de la quatrième semaine, on célèbre, comme d'ailleurs au rite syrien, la mi-Pentecôte avec l'évangile de Jean 7, 14, 30 (*Mediante die festo*).

Dans l'organisation du Temps pascal, nous retiendrons surtout le choix des lectures, la liturgie de six dimanches après Pâques au Missel romain et le culte des martyrs au temps pascal.

*Les lectures pascales.* L'étude comparée des liturgies révèle que l'Église a traditionnellement réservé au temps pascal la lecture de certains livres de la Bible. Au temps pascal on lit le Nouveau Testament de préférence à l'Ancien et, dans le Nouveau Testament, l'Évangile de saint Jean, les Actes des Apôtres ainsi que l'Apocalypse.

Dans la liturgie byzantine, qui n'a que deux lectures à la messe, le choix est très clair : on commence, le dimanche de Pâques, la lecture suivie des Actes des Apôtres et de l'Évangile joannique, et l'on poursuit cette lecture quotidiennement jusqu'au dimanche de la Pentecôte<sup>53</sup>.

Au rite ambrosien (trois lectures), la première lecture est prise chaque dimanche dans les Actes et l'évangile est une péricope joannique, sauf le jour de l'Ascension et aux Rogations, qui sont célébrées la semaine précédant la Pentecôte. Au rite hispanique (trois lectures), comme jadis au rite gallican, la première lecture est obligatoirement de l'Apocalypse et la seconde des Actes, mais l'évangile peut être emprunté aux synoptiques.

Si la liturgie romaine est fidèle à poursuivre à la messe la lecture de l'Évangile selon saint Jean entreprise le 4<sup>e</sup> dimanche de Carême, elle utilise, par contre, comme première lecture les Épîtres catholiques<sup>54</sup>. C'est dans l'office qu'elle re-

53. On trouvera toutes les références pour chaque jour dans N. EDELBY, *Liturgicon, Missel byzantin à l'usage des fidèles*, Beyrouth, 1960, pp. 161-216.

54. Il semble acquis que les épîtres des 2<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> dimanches après Pâques n'ont pas été choisies pour leur relation au temps pascal, mais « qu'elles font partie d'une de cette vieille liste de neuf péricopes, extraites des Épîtres catholiques, qui fut probablement utilisée, à l'origine, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le début du carême » (A. CHAVASSE, *Le cycle pascal dans L'Église en prière*, p. 718).

LES LECTURES DE LA MESSE

RITE ROMAIN	RITE AMBROSIEN
<p>DIMANCHE « IN ALBIS » <i>dans l'octave de Pâques</i></p> <p>1 Jn, 5, 4-10 Jn, 20, 19-31</p>	<p>1<sup>er</sup> DIMANCHE APRÈS PAQUES <i>in albis depositis</i></p> <p>Act., 4, 8-24 <i>a</i> Col., 2, 8-15 Jn, 20, 19-31</p>
<p>2<sup>o</sup> DIMANCHE APRÈS PAQUES</p> <p>1 Pier., 2, 21-25 Jn, 10, 11-16</p>	<p>2<sup>o</sup> DIMANCHE APRÈS PAQUES</p> <p>Act., 9, 19 <i>b</i>-31 Phil., 3, 17-21 Jn, 1, 29-34</p>
<p>3<sup>o</sup> DIMANCHE APRÈS PAQUES</p> <p>1 Pier., 2, 11-19 Jn, 16, 16-22</p>	<p>3<sup>o</sup> DIMANCHE APRÈS PAQUES</p> <p>Act., 5, 33-42 2 Cor., 7, 10-13 Jn, 16, 16-22</p>
<p>4<sup>o</sup> DIMANCHE APRÈS PAQUES</p> <p>Jac., 1, 17-21 Jn, 16, 5-14</p>	<p>4<sup>o</sup> DIMANCHE APRÈS PAQUES</p> <p>Act., 4, 32-5, 11 Phil., 2, 12-17 Jn, 16, 5-14</p>
<p>5<sup>o</sup> DIMANCHE APRÈS PAQUES</p> <p>Jac., 1, 22-27 Jn, 16, 23-30</p>	<p>5<sup>o</sup> DIMANCHE APRÈS PAQUES</p> <p>Act., 9, 32-42 Héb., 12, 1 <i>b</i>-7 <i>a</i> Jn, 16, 23 <i>b</i>-30</p>
<p>VIGILE DE L'ASCENSION</p> <p>Eph., 4, 7-13 Jn, 17, 1-11</p>	
<p>ASCENSION DU SEIGNEUR</p> <p>Act., 1, 1-11 Mc, 16, 14-20</p>	<p>ASCENSION DU SEIGNEUR</p> <p>Act., 1, 8-14 Eph., 4, 7-12 Lc, 24, 36-53</p>
<p>DIMANCHE APRÈS L'ASCENSION</p> <p>1 Pier., 4, 7-11 Jn, 15, 26-16, 4</p>	<p>DIMANCHE APRÈS L'ASCENSION</p> <p>Act., 1, 15-26 Rom., 3, 19-26 Jn, 17, 1-26</p>
<p>VIGILE DE LA PENTECÔTE</p> <p>Act., 19, 1-8 Jn, 14, 15-21</p>	<p>VIGILE DE LA PENTECÔTE</p> <p>1 Cor., 2, 10-16 Jn, 15, 26-16, 15</p>
<p>DIMANCHE DE LA PENTECÔTE</p> <p>Act., 2, 1-11 Jn, 14, 23-31</p>	<p>SAINT JOUR DE LA PENTECÔTE</p> <p>Act., 2, 1-11 1 Cor., 12, 1-11 Jn, 14, 15-27 <i>a</i></p>

A U T E M P S P A S C A L

RITE HISPANIQUE	RITE BYZANTIN
<p>DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE PAQUES                      Apoc., 5, 1-13                      Act., 13, 26-39                      Jn, 20, 19-31</p>	<p>2<sup>e</sup> DIMANCHE DE PAQUES  <i>Dimanche de l'apôtre saint Thomas</i>                      Act., 5, 12-20                      Jn, 20, 19-31</p>
<p>3<sup>e</sup> DIMANCHE DE PAQUES                      Apoc., 3, 7-13                      Act., 4, 5-12                      Jn, 5, 1-18</p>	<p>3<sup>e</sup> DIMANCHE DE PAQUES  <i>Dimanche des Myrophores</i>                      Act., 6, 1-7                      Mc, 15, 43-16, 8</p>
<p>4<sup>e</sup> DIMANCHE DE PAQUES                      Apoc., 14, 1-7                      Act., 4, 13-22                      Jn, 4, 45-54</p>	<p>4<sup>e</sup> DIMANCHE DE PAQUES  <i>Dimanche du Paralytique</i>                      Act., 9, 32-42                      Jn, 5, 1-15</p>
<p>5<sup>e</sup> DIMANCHE DE PAQUES                      Apoc., 19, 11-16                      Act., 4, 23-31                      Lc, 8, 41-9, 2</p>	<p>5<sup>e</sup> DIMANCHE DE PAQUES  <i>Dimanche de la Samaritaine</i>                      Act., 11, 19-30                      Jn, 4, 5-42</p>
<p>6<sup>e</sup> DIMANCHE DE PAQUES                      Apoc., 22, 1-5                      Act., 5, 12-32                      Mc, 2, 13-22</p>	<p>6<sup>e</sup> DIMANCHE DE PAQUES  <i>Dimanche de l'Aveugle-né</i>                      Act., 16, 16-34                      Jn, 9, 1-38</p>
	<p>CLÔTURE DE LA FÊTE DE PAQUES  <i>et avant-fête de l'Ascension</i>                      Act., 18, 22-28                      Jn, 12, 19-36 a</p>
<p>ASCENSION DU SEIGNEUR                      Apoc., 4, 1-11                      Act., 1, 1-11                      Jn, 16, 5-22</p>	<p>ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR                      ET SAUVEUR JÉSUS-CHRIST                      Act., 1, 1-12                      Lc, 24, 36-53</p>
<p>DIMANCHE APRÈS L'ASCENSION                      Apoc., 7, 9-12                      Act., 14, 7-14                      Mc, 9, 13-28</p>	<p>7<sup>e</sup> DIMANCHE DE PAQUES  <i>Dimanche des 318 Pères                      du 1<sup>er</sup> Concile de Nicée</i>                      Act., 20, 16-18 a et 28-36                      Jn, 17, 1-13</p>
<p>VIGILE DE LA PENTECÔTE                      Nomb., 11, 16-29                      Act., 19, 1-6                      Jn, 3, 1-15</p>	<p>SAMEDI DES DÉFUNTS                      Act., 28, 1-31                      Jn, 21, 14-25</p>
<p>SAINT JOUR DE LA PENTECÔTE                      Apoc., 22, 6-17                      Act., 2, 1-22                      Jn, 14, 15-27</p>	<p>8<sup>e</sup> DIMANCHE DE PAQUES                      DIMANCHE DE LA SAINTE PENTECÔTE                      Act., 2, 1-11                      Jn, 7, 37-52 et 8, 12</p>

joint la tradition avec la lecture des Actes des Apôtres, les deux premières semaines après l'octave de Pâques, et de l'Apocalypse la troisième semaine.

Des trois livres : Actes, Apocalypse, Évangile selon saint Jean, la première est la plus anciennement et la plus universellement attestée. Elle constitue donc l'élément de base de la catéchèse pascale. Nombre de curés, qui se demandent quelle lecture faire au Mois de Marie, pourraient tout simplement y lire les Actes des Apôtres. Il y a peu de livres de la Bible qui supportent mieux la lecture continue.

*Les Dimanches du temps pascal au Missel romain.* Dans l'attente d'une refonte éventuelle du lectionnaire de la messe, qui alignerait la liturgie romaine du temps pascal sur les autres rites, c'est l'antiphonaire qui exprime le mieux, chaque dimanche, la joie de la communauté communiant à la victoire de son Seigneur sur le péché et sur la mort : *Misericordia Domini plena est terra, alleluia* (2<sup>e</sup> dimanche), *Jubilate Deo, omnis terra, alleluia* (3<sup>e</sup> dimanche), *Cantate Domino canticum novum, alleluia* (4<sup>e</sup> dimanche), *Vocem jucunditatis annuntiate* (5<sup>e</sup> dimanche), *Vultum tuum, Domine, requiram* (6<sup>e</sup> dimanche), ainsi chantent les introïts des six dimanches, et tous les autres textes, psalmiques ou évangéliques, leur font écho.

Mais, pour que ces textes nourrissent la foi de l'Église, encore faut-il que la messe dominicale soit effectivement célébrée. Les dimanches du temps pascal ne sont malheureusement pas privilégiés à l'égal de ceux de l'Avent et du Carême. Trop souvent, les solennités extérieures du patron du lieu ou du diocèse ou de la nation viennent supplanter la liturgie pascale. Il convient de rappeler à cette occasion que, selon la lettre du Code des rubriques (CR n° 359-360), aucune solennité n'est obligatoire. D'ailleurs, une solennité extérieure est ordonnée *in bonum fidelium* (CR n° 356), et le bien des fidèles requiert que la célébration de la Cinquantaine pascale ne subisse aucune éclipse.

*Le culte des Martyrs au temps pascal.* L'Église a toujours établi un lien étroit entre le mystère pascal et le culte des martyrs. Elle a voulu que les restes des témoins du Christ fussent déposés sous l'autel du sacrifice, reproduisant matériellement la vision de l'Apocalypse : *J'aperçus sous l'autel les âmes de ceux qui furent égorgés pour la parole de Dieu*

(Apoc., 6, 9). C'est dans la même pensée qu'elle veut honorer les martyrs d'un culte spécial au temps pascal. Dès la seconde moitié du 4<sup>e</sup> siècle, le Calendrier d'Antioche (vers 363) faisait *mémoire de tous les confesseurs le vendredi qui est après la Pâque*<sup>55</sup>. Si la liturgie romaine n'a pas, comme d'autres rites, une fête collective des martyrs au temps pascal, elle réserve aux fêtes de martyrs qui tombent durant les cinquante jours d'admirables formulaires dans lesquels les *alleluia* répandus à profusion chantent à la fois la victoire du Seigneur et celle de ses témoins, tandis que les évangiles, pris en saint Jean, prolongent la lecture de la messe dominicale. Jusqu'à la création d'un Commun des Papes (1942), la fête des saints Soter et Caius par exemple nous valait la lecture d'une des plus belles pages de l'Apocalypse : *Alors les vingt-quatre Vieillards et les quatre Vivants se prosternèrent pour adorer Dieu, qui siège sur le trône, en disant : Amen, alleluia* (Apoc., 19, 1-9 a).

*Les fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte.* La fête de l'Ascension célèbre dans tous les rites l'achèvement du triomphe du Seigneur, l'intronisation céleste du Roi-Messie, elle est le couronnement de la liturgie des Palmes. C'est pourquoi elle a une portée ecclésiale et eschatologique : en entrant dans le ciel, le Christ *a introduit dans la gloire, à la droite de Dieu, notre fragile humanité unie à sa divinité*, selon les termes du *Communicantes* du jour : *O Christ, dit la liturgie byzantine, après avoir chargé sur vos épaules la nature égarée, Vous vous êtes élevé, et Vous l'avez présentée à Dieu le Père*<sup>56</sup>. La liturgie ambrosienne demande *ut in secundo Mediatoris adventu ditentur donis qui promissis crediderunt*. Si riche qu'elle soit de contenu, la fête de l'Ascension ne jouit actuellement au rite romain d'aucune particularité, hormis l'extinction de la flamme du cierge pascal; mais, durant le moyen âge, en plusieurs églises elle était marquée par une procession qui célébrait, comme celle de Jérusalem le 50<sup>e</sup> jour, le cheminement de Jésus avec ses disciples vers le mont des Oliviers (Act., 1, 12)<sup>57</sup>. Est-il besoin de souligner que la liturgie a tout ignoré jusqu'en 1960 d'un *Tempus Ascensionis*, qui a l'inconvénient

55. B. MARIANI, *Breviarium syriacum*, Rome, 1956, p. 34.

56. E. MERCENIER, *La prière des églises de rite byzantin*, tome 2, 2, p. 352.

majeur de fractionner d'une manière indue la Cinqantaine pascale ?

La fête de la Pentecôte est avant tout, au rite romain, la fête de l'Esprit-Saint. La clôture de la *pentecostè* n'y est pas spécialement mentionnée, pas plus que l'aspect ecclésial de l'effusion de l'Esprit sur la nouvelle communauté messianique. Par contre, la liturgie ambrosienne insiste, tant dans l'oraison *super sindonem* que dans la préface, sur ces deux aspects. Elle prie le Seigneur, *qui paschale sacramentum quinquaginta dierum voluisti mysterio contineri*; elle rend grâce de ce que *dispersio linguarum, quae dudum per superbiam in confusione facta fuerat, nunc per sanctum Spiritum adunantur*. Le rite byzantin montre, lui aussi, dans l'Église l'anti-Babel : *Lorsque, jadis, il était descendu sur terre, le Très-Haut avait confondu les langues et dispersé les peuples. Maintenant qu'il distribue les langues de feu, il appelle tous les hommes à l'unité*<sup>57</sup>. La liturgie hispanique rend grâce, pour sa part, de ce que les apôtres se soient fait entendre dans toutes les langues, *etiam gentium barbararum*, montrant par là *quod confessioni Dominicae non impedit diversitas linguae*<sup>58</sup>.

L'*ordo* de restauration de la semaine sainte a justement supprimé la veillée nocturne de la Pentecôte. Il eût été souhaitable qu'il allât jusqu'au bout en supprimant la messe qui couronne cette veillée, car son formulaire ne peut guère convenir qu'à une messe du soir. Mais vaudrait célébrer, le matin, la messe fériale du 6<sup>e</sup> dimanche après Pâques, qui s'harmoniserait ainsi avec l'office du jour.

PIERRE JOUNEL.

57. MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, l. 4, c. 28, 3; édit. Anvers, 1764, tome 3, p. 193.

58. N. EDELBY, *Liturgicon*, l. c., pp. 214-215.

59. *Missale mixtum*, P. L., 85, col. 618.

### III ORIENTATIONS

**L**A situation pastorale du dimanche de Pâques et celle de la cinquanteaine pascale étant totalement différentes aujourd'hui, nous les étudierons séparément.

#### I. — LE DIMANCHE DE PAQUES

Le jour de Pâques apparaît essentiellement comme une action de grâce :

— une action de grâce pour le mystère pascal dans toute son ampleur et non seulement pour le fait isolé de la résurrection : *Pascha nostrum immolatus est Christus*, répète la liturgie, et l'on sait avec quel soin la préface de ce jour montre que la vie jaillit de la mort : *mortem moriendo... vitam resurgendo*; le P. Roguet nous a de même expliqué en quel sens il fallait interpréter la secrète;

— une action de grâce qui englobe aussi le mystère pascal en nous, *Confitemini Domino quoniam bonus*, action de grâce pour le baptême, la pénitence et l'eucharistie, pour la vie nouvelle que nous allons mener « avec des azymes de pureté et de vérité » (1 Cor., 5, 8).

Ce sera donc une journée où éclatent la joie et l'action de grâce de la communauté chrétienne.

#### 1. *La messe solennelle.*

Il faut déplorer que les chrétiens qui ont veillé la nuit n'aient plus le courage de se lever pour venir à la messe chantée du jour. Peut-être viendraient-ils plus nombreux si, comme le suggèrent plusieurs correspondants, la communion était autorisée pour ceux qui l'ont reçue après minuit. Mais c'est en tout cas un signe que la sainteté du

dimanche est loin d'avoir pénétré les esprits : on se contente d'accomplir le précepte.

Cela est d'autant plus grave que la messe de Pâques voit venir un certain nombre de chrétiens de la frange qui découvrent une assemblée squelettique, peu chantante et risquent de glisser un peu plus vers la passivité. N'entendons pas sans une certaine crainte des curés envisager la suppression de la grand-messe de Pâques.

Peut-être les villes épiscopales pourront-elles retenir la suggestion de M. Jounel de s'assembler pour la messe pontificale du matin. On ne saurait que se réjouir de voir tous les chrétiens de la cité réunis autour de leur évêque pour célébrer encore une fois la Pâque : ce serait plus vrai que les occasions artificielles qu'on essaie de susciter pour donner aux fidèles le sens diocésain. Et sans doute la participation y gagnerait en qualité, les chants en beauté et en ampleur. Ne doit-on pas craindre cependant que cette mesure dérouté les chrétiens de la frange ? Car, si l'on veut que ce rassemblement soit efficace, il faudra fermer les portes des paroisses de la ville (et des chapelles de religieuses) à l'heure de la messe de la cathédrale : or ceux qui ne viennent que de rares fois dans l'année, qui n'auront été ni préparés ni même prévenus de cette assemblée unique, qui trouveront porte close à leur église habituelle, ne seront-ils pas plus écartés qu'attirés ? Encore une fois cette manière de faire apparaît en elle-même très légitime et souhaitable ; elle suppose cependant un gros effort de préparation.

## 2. *Les vêpres.*

Autre forme d'action de grâce, les vêpres de Pâques ont gardé un caractère baptismal dans plus d'un diocèse. Il est indispensable de le leur conserver, mais en se dégageant de la routine. Pourquoi cette procession et ces stations aux fonts et à la Croix ? Il est trop tard de le rappeler le dimanche après-midi. Cela doit venir au terme d'une préparation pascale. D'ailleurs, si les fidèles rendent si peu grâce pour Pâques, ne serait-ce pas que la préparation du carême ne leur en a pas encore fait découvrir l'étonnante beauté ?

Si les vêpres ne sont plus chantées, n'est-il pas possible du moins de faire ce soir-là une célébration ? Les textes ne manquent pas ni les chants. Une procession aux fonts y sera normalement incluse : il ne peut être question de renouveler les promesses du baptême, mais par exemple de faire baisser la cuve baptismale. La difficulté sera, dans les grandes églises, le nombre des participants : évitons la procession du seul clergé ; mais un défilé de tous, en bien des lieux, ne sera pas trop lourd si tous peuvent reprendre des chants faciles ; on est ici devant un problème un peu semblable à celui de l'adoration de la Croix.

Le salut du Saint-Sacrement sera conçu lui aussi comme une action de grâce pour le mystère pascal. Les chants populaires de l'*O Filii* et du *Regina coeli* y ont évidemment leur place, mais aussi les belles doxologies de l'Apocalypse en l'honneur de l'Agneau ressuscité.

### 3. *Les messes matinales.*

Reste à dire un mot de la messe de communion pascale des hommes au matin de Pâques. Essayons de respecter ici toutes les nuances pastorales. Disons d'abord que de soi une telle messe ne se justifie pas, pour plusieurs raisons :

— il n'est pas normal qu'une assemblée chrétienne du dimanche, et surtout du dimanche de Pâques, soit réservée à une catégorie de personnes ; la messe est la réunion de toute la communauté ;

— une messe matinale de communion ne s'impose plus, puisqu'on peut communier pendant la veillée pascale (ce qui est la règle normale) et que la loi du jeûne eucharistique permet à ceux qui ne peuvent venir la nuit de communier facilement à la grand-messe en fin de matinée ;

— enfin cette messe matinale impose au clergé une lourde fatigue après trois jours déjà pénibles.

Pour toutes ces raisons, il nous semble logique de tendre peu à peu vers la suppression de cette messe qui ne peut que nuire à une célébration vraiment communautaire de la Pâque.

Mais il faut voir les raisons qui freinent cette évolution : elles ne sont pas d'ordre liturgique. Il y a sans doute le

désir d'une affirmation solennelle de la foi des hommes, d'une manifestation de masse; mais je crains que cette foi, qui a besoin d'un groupe compact pour s'affirmer, ne soit pas une foi très solide. D'ailleurs le fait, cité plus haut, que certains ne communient plus le matin de Pâques parce que les plus fervents ne sont plus là pour les entourer, tend à le prouver. On ne peut qu'être surpris en constatant que les paroisses dont le curé tient le plus à cette messe de Pâques et où elle est le plus fréquentée sont bien sûr les paroisses où la Nuit pascale ne rassemble que peu de monde, mais aussi celles où le nombre des pascatins<sup>1</sup> est le plus élevé. Citons un chiffre; voici une paroisse d'environ 400 habitants où 20 personnes sont à la veillée pascale : or sur 113 hommes, 85 communient à Pâques (75 %) et 47 vont régulièrement à la messe (41 %); sur 30 jeunes gens (garçons), 27 font leur Pâque, 15 assistent à la messe du dimanche. En voici une autre où la pratique pascale des hommes est de 60 %, alors que les messalisants sont 40 % : « La veillée pascale a été supprimée, les fidèles ne demandaient que cela. »

Nous sommes là devant un grave problème de pastorale générale : il est certain que supprimer la messe des hommes c'est écarter la plupart des pascatins de la communion et sans doute de la fréquentation de l'église. Certains y verront peut-être une décision salutaire, clarifiant une situation qui est bien souvent la croix des confesseurs; d'autres se refuseront à éteindre la mèche qui fume encore. Les premiers demanderont ce que signifie une communion au mystère pascal faite dans de telles conditions, sans préparation, sans participation à la liturgie du *triduum*, mais les seconds objecteront qu'il y a des degrés dans la foi et dans la charité.

S'il faut en venir à des mesures qui bouleversent les habitudes, ce ne peut pas être brutalement; il ne peut être question d'acculer des chrétiens à un choix difficile, à une rupture sans avoir tout fait pour leur éducation.

Là encore, puisqu'il s'agit d'une question pastorale, le dernier mot revient à l'Ordinaire du lieu. Ce recours au

1. Pascatin veut dire ici non pas celui qui, venant à la messe chaque dimanche, ne communie que pour Pâques, mais celui qui ne vient à l'église que pour la communion pascale.

jugement prudentiel de l'évêque n'est pas une échappatoire commode, car il ne dispense personne de la lucidité et du courage. La doctrine est sûre, nous l'avons exposée nettement, mais son application suppose une connaissance des personnes qui est le propre des pasteurs. Nous devons seulement dire que le choix doit être fait dans la lumière.

Pour la même raison nous sommes opposés à un renouvellement des promesses du baptême à cette messe de communion matinale : que signifie ce renouvellement par surprise ? alors que l'Église a jugé que pour les fidèles un carême et une veillée de méditation étaient nécessaires pour s'y préparer, peut-on proposer la même chose *ex abrupto* à des chrétiens moins fervents ? Les vieillards ou les malades, qui ne sont pas venus la nuit, peuvent toujours faire ce renouvellement en privé : d'ailleurs, on l'a dit, le meilleur des renouvellements, c'est la communion pascale.

## II. — LE TEMPS PASCAL

Quel contraste entre l'enthousiasme de Tertullien et la réalité présente ! De nos jours le temps pascal est, pour la pastorale liturgique, un moment creux. Lorsque le C.P.L. lance une enquête sur « Dix ans de veillée pascale rénovée », il interroge sur la préparation, sur la quarantaine qui précède : pas un mot de la cinquantaine qui suit. Et si, au dernier moment, un questionnaire sur le temps pascal est adressé à une centaine d'exemplaires, il revient une réponse assez découragée en sept lignes.

A quoi cela est-il dû ? Sans doute à des conditions anciennes, où la pastorale « liturgique » se souciait plus du mois de Marie et où la prédication de Carême donnait l'occasion d'un cours de morale. Il y a là un courant très ancien à remonter.

Mais avouons que les conditions modernes ne s'y prêtent pas. En effet le temps pascal, le troisième trimestre comme on dit en style civil, est un temps de déplacements et un temps de fêtes.

Un temps de déplacements : les curés de ville savent bien qu'à partir de Pâques, l'assistance dominicale diminue : on part à la campagne ; il faut savoir combien, du moins

dans les régions déchristianisées, l'exigence de la messe pour les enfants de la communion solennelle importune les parents non pratiquants (c'est-à-dire la totalité des parents) qui veulent aller passer quelques heures au bord de l'eau. La question des déplacements sera étudiée d'autre part dans ses incidences sur les fêtes de Pâques : mais il me semble qu'elle est trop générale pour ne pas être revue un jour dans toute son ampleur. Il faudrait en particulier regarder la pastorale dominicale des bourgades et des villages dans un rayon de cent kilomètres autour de Paris, un peu moindre autour des grandes villes qui voient doubler les effectifs de la messe chaque dimanche de printemps et d'été. La présence des « Parisiens » pose des questions d'accueil : comment intégrer dans la communauté tous ces gens qu'on ne connaît guère et qui pourtant, dans la foi, sont des frères ?

Le temps pascal est aussi le temps des fêtes. Signalons pour mémoire le report au dimanche du Bon Pasteur de la solennité de toutes les fêtes patronales survenues pendant les neuf semaines précédentes. Voici maintenant la fête du travail et la solennité de sainte Jeanne d'Arc, fête nationale ; voici le mois de Marie et le mois du Sacré-Cœur ; le soleil amène la série des kermesses paroissiales, du moins dans les villes, et Dieu sait si cela peut occuper une communauté chrétienne. Voici surtout les communions solennelles et, en bien des diocèses, la tournée des confirmations. La Pentecôte sera à peine terminée qu'arrivera la procession de la Fête-Dieu et la solennité du Sacré-Cœur. Heureux encore si ne vient pas s'insérer par là un pèlerinage ou un centenaire ! Le rythme devient essoufflant : s'étonnera-t-on qu'entre l'entraînement intense du Carême avec les célébrations, les prédications, les confessions, et la retraite de la Communion, le curé s'accorde quelques instants pour respirer ? Quelques instants... c'est-à-dire précisément les dimanches après Pâques.

On le sent bien, il faut mettre un peu d'ordre en tout cela, si l'on veut que la Cinquantaine pascale soit célébrée dans l'esprit qui convient. De l'ordre, c'est-à-dire une hiérarchie dans les fêtes. Il est impossible d'imposer aux fidèles une succession perpétuelle de fêtes : cela devient lassant et nivelle tout, *assueta vilescunt*.

La première chose à faire est sans doute de laisser à Pâ-

ques sa place de primauté : aucune fête, ni le défilé de Jeanne d'Arc ni la communion solennelle, ne doit atteindre, même dans les détails, la solennité de la Nuit pascale.

En second lieu toutes les fêtes doivent être et apparaître relatives à Pâques; ce qui fait leur importance, c'est l'intensité de leur relation avec le mystère pascal; et c'est le mystère pascal qui doit les animer de l'intérieur. Cela est évident pour l'Ascension et pour la Pentecôte, qui complètent la méditation de Pâques; mais cela est vrai aussi pour le *Corpus Christi* et le Sacré-Cœur : l'encyclique *Haurietis aquas* (publiée, elle aussi il y a cinq ans) ne déclare-t-elle pas : Dans « le cœur de notre Sauveur... nous pouvons considérer non seulement le symbole, mais comme la somme de tout le mystère de notre Rédemption » (n° 43) ?

Il nous paraît important que la confirmation et la communion solennelle manifestent elles aussi leur relation avec Pâques. Il ne peut être question de développer cette idée ici, cela nous entraînerait trop loin; mais elle est à creuser, si on ne veut pas déséquilibrer la pastorale (et la pastorale liturgique) de ces deux cérémonies. La retraite de communion ne devrait-elle pas laisser au cœur des enfants une grande joie pascale? et la journée elle-même n'est-elle pas une occasion de mettre en contact avec le mystère pascal des gens qui sont loin d'en soupçonner les richesses?

\*  
\* \*

Nous ne sommes pas encore près d'avoir épuisé tous les trésors que le Mystère pascal offre à la pastorale liturgique. Mais dès maintenant il nous apparaît comme le fleuve d'eau vive jaillie du sein du Christ-Jésus : l'effusion de l'Esprit qui en est le fruit doit être à la fois l'objet de notre contemplation, le moteur de notre action et le guide constant de notre pastorale liturgique.

F. MORLOT.